

Compte-rendu de l'observatoire de Cassiopée

du 16 Juin 2014

CR de l'observatoire Cassiopee du 16 Juin 2014 (Ajoutée le 17 septembre 2014)
L'observatoire de Cassiopée a réuni vendredi matin au Tribunal de Grande Instance de Toulouse l'équipe Cassiopée, représentée notamment par son directeur M Afid BOULACRAZ, des magistrats et fonctionnaires des services de l'instruction et du Parquet, la directrice de greffe du TGI, Mme BOSI-VAI, et les représentants des organisations syndicales.

Les premiers échanges se sont concentrés sur le service de l'instruction, qui, à Toulouse, utilise la totalité du logiciel depuis maintenant quatre ans.

M BOULACRAZ prévient en introduction qu'il n'est pas ici pour faire de fausses promesses mais pour mettre en exergue la réalité des choses : il y a aujourd'hui une contraction réelle du budget pour Cassiopée et toutes les évolutions ne pourront pas être mises en œuvre rapidement.

Les contraintes sont en effet triples : techniques car il faut par exemple aujourd'hui 8 à 12 mois pour créer une trame, de personnel puisque les membres du projet sont moins nombreux aujourd'hui, et bien-sûr budgétaires.

Néanmoins il souhaite repartir de cette journée avec une information importante, à savoir l'évolution la plus importante et la plus pressante pour le service de l'instruction aujourd'hui, afin de concentrer les efforts dessus, ainsi qu'un avis sur les évolutions envisagées pour valider leur opportunité. Il nous présentera dans un second temps de la réunion les pistes de travail et les évolutions déjà prévues, qui devrait permettre de générer des évolutions de façon plus rapide dans l'avenir.

Mme LAFFONT, greffière en chef du service de l'instruction et du Tribunal pour enfants, fait remarquer que depuis 4 ans le TGI de Toulouse a fait remonter de nombreuses demandes, de façon très complète puisque les 9 cabinets utilisent le logiciel Cassiopée comme seul outil de travail, et que celles-ci sont restées sans réponse. Or certains défauts entraînent un véritable risque juridique pour les utilisateurs.

Lors du passage à Cassiopée le service a ressenti de réelles difficultés, qu'il ne faut pas minorer mais la force de Toulouse a été un basculement total, ainsi que

l'implication du parquet qui a réalisé sa part de travail car les magistrats du Parquet de Toulouse réalisent les actes sur Cassiopée et le passage sur le logiciel a été fait dans les deux services concomitamment. La bêtise pour le déploiement de Cassiopée a été de laisser le choix aux acteurs d'adopter ou non le logiciel.

Globalement, le service n'a pas relevé de dysfonctionnement très grave et la logique de chaîne pénale présente un intérêt pour tous même si l'instruction n'en est pas le principal bénéficiaire. En revanche il faut noter que tout prend plus de temps, qu'il manque un moyen de gestion des statistiques (un cabinet ne peut pas connaître le nombre de dossiers en cours!) et qu'il y a des difficultés sur les notices. Et le principal danger concerne la gestion des liens infractions/ personnes qui crée un risque juridique et empoisonne toute la vie du dossier car les liens effectués par le parquet lors de l'ouverture de l'information semble figer le dossier et l'on ne peut pas gérer les infractions de façon indépendante selon l'étape de la procédure.

Le service toulousain fait part de ces difficultés depuis 2010 et ressent aujourd'hui une lassitude certaine. Mme LAFFONT remet un document qui recense tous les points évoqués, rédigé en mars 2011 ! Il y a également une incompréhension car Toulouse a toujours été volontaire pour constituer un petit « observatoire » du déploiement de Cassiopée et ce sont d'autres tribunaux qui ont été retenus alors qu'ils n'ont choisi d'utiliser le logiciel que bien plus tard et qu'ils n'avaient pas le recul nécessaire.

Concernant le Parquet, Mme JONOT greffière en chef du service et Mme Dio, magistrat, évoquent le déploiement de Cassiopée dans ce service. Les magistrats ont été formés en même temps que les greffiers et Cassiopée est aujourd'hui un acquis pour tous même si des difficultés persistent : les éditions doivent être retouchées, certaines NATINF restent vides, la saisie est chronophage sur les gros dossiers.

Il y plus de difficultés en revanche lorsque les dossiers viennent des autres juridictions du ressort puisque celles-ci ne travaillent pas sur Cassiopée aujourd'hui.

M BOULACRAZ se réjouit de la présentation effectuée car les évolutions prévues semblent pour le moins aller dans la bonne direction. Il annonce d'ors et déjà plusieurs évolutions :

- juillet 2014 : l'évolution permettra d'une part de sortir un tableau des dossiers actuellement gérés par un cabinet, ainsi qu'un tableau de bord des mesures de sûreté et d'exporter des données statistiques à partir de ces tableaux, mais aussi de retenir une oud des infractions au moment de la mise en examen sans changer l'infraction retenue dans le réquisitoire introduction et sans que cette dernière n'apparaisse dans la suite du dossier. De plus les mis en cause n'apparaîtront plus dans les commissions rogatoires ultérieures et plusieurs éléments d'ergonomie faciliteront la saisie
- novembre 2014 et mars 2015 : nouvelles éditions prévues, notamment concernant

les ordonnances et accès du JLD au tableau de détention

Par ailleurs Winstru et Instru devraient disparaître – ou du moins leurs mises-à-jour – en septembre 2015.

Ensuite l'équipe de projet Cassiopée réalise un travail en profondeur sur les outils de réalisation des évolutions et des éditions afin de pouvoir dans l'avenir créer ou modifier une trame en quelques jours au lieu des huit mois à un an actuels. Ce travail s'appuie sur deux axes :

- une nouvelle méthode dite méthode « agile » qui permet de rapidement prendre en compte un demande, tester l'évolution dans des cabinets témoins et mettre en production généralisée.
- la refondation des bases de l'outil éditique « archimède » : l'équipe de travail et le prestataire ont prévu la construction de huit « contextes » à partir desquels pourront être réalisées toutes les trames. Le premier contexte a nécessité un travail de deux mois et a été achevé et il en reste donc 7 à réaliser. Ils permettront de faire de nouvelles éditions en quelques jours, notamment pour suivre les évolutions législatives.

Le tribunal retenu pour travailler en contact direct avec l'équipe a été Bordeaux car le prestataire informatique actuel qui détient un marché pour 4 ans, ONE POINT, a son siège dans cette ville et que cela simplifiera les échanges. Cependant M BOULACRAZ a noté l'implication de la juridiction toulousaine et souhaite mettre en place un échange régulier avec une personne référent à Toulouse.

Suite à plusieurs questions, tant du greffe que des organisations syndicales M BOULACRAZ apporte plusieurs précisions sur divers points :

- il n'est pas question aujourd'hui de « libérer » l'instruction de la chaîne pénale mais l'on s'achemine en revanche vers un assouplissement notamment dans la gestion des infraction s comme cela a été vu ;
- il ne semble pas opportun de recruter à cette étape des informaticiens pérennes pour le projet Cassiopée car un prestataire extérieur semble mieux adapté à la phase de développement actuel.
- Il faut prendre en compte la nécessité d'une meilleure cohérence dans la formation mais l'équipe n'a pas de pouvoir sur ce qui est fait en région par les SAR
- le gaspillage de papier induit par le logiciel a été pris en compte et devrait être peu à peu amélioré
- il n'y a pas pour l'heure de gestion des scellés qui soit prévue dans les évolutions
- la gestion des gros volumes (affaires avec des centaines de victimes) pose une réelle difficulté et devrait être améliorée avec la version Cour d'appel
- les éditions qui présentent des failles aujourd'hui pourront être améliorées lorsque les nouvelles bases d'Archimède seront posées.

En janvier 2016 une version Cour d'appel de Cassiopée devrait voir le jour mais le

logiciel

LOGIC

restera

utilisé.

Fabienne Assailly, déléguée sur la cour d'appel de Chambér
Marie-Bénédicte LE GUEN déléguée sur la cour d'appel de Toulouse